



**Centre de Recherche sur l'Environnement,
la Démocratie et les Droits de l'Homme
(CREDDHO)**

**DECLARATION DU CREDDHO EN MARGE DE LA COMMEMORATION DU 60^{eme}
ANNIVERSAIRE DE L'INDEPENDANCE DE LA RDC SUR LA SITUATION DES DROITS
HUMAINS EN RDC**

Document public n°007/CREDDHO/FS/COORD/07/2020

Pour Publication immédiate !

En marge de la 60^e commémoration de la journée de Martyrs de l'indépendance de la RDC, le Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits de l'Homme, CREDDHO, en sigle, s'indigne de la non évolution positive de la situation des Droits de l'Homme sur toute l'étendue de la Province du Nord Kivu et en RDC en général.

Les efforts fournis par les organisations œuvrant dans le domaine des Droits Humains et singulièrement le CREDDHO, nécessitent toujours une prise de conscience et une appropriation sincère de la part des autorités congolaises qui sont censées mettre en œuvre les lois, traités et conventions qui promeuvent et protègent les Droits de l'Homme d'une part, et la population qui doit prendre conscience de ses droits et devoirs et en faire usage d'autres parts.

Toujours en ordre utile dans la lutte pour la promotion et protection des Droits humains au Nord Kivu et en RDC en général, le CREDDHO n'a jamais baissé les bras face à des violations des Droits Humains commises. Il peut compter par milliers, le nombre de victimes qui se reconnaissent avoir bénéficié de ses appuis depuis son existence.

Pour ne s'intéresser qu'à la période du premier semestre de l'année en cours, le CREDDHO a mené plusieurs activités de sensibilisation, de formations et d'autres réalisées en faveur des victimes, notamment le monitoring, le plaidoyer, l'accompagnement juridique et judiciaire de victimes des violations de Droits humains au Nord Kivu. Les visites des lieux de détention ont été également menées.

Les données issues du monitoring relèvent certaines violations de droits humains liées à l'exploitation des ressources naturelles dans le territoire de BENI et Walikale et autres types de violations habituelles. Au cours de cette période, différentes violations des Droits Humains dont une cinquantaine ont été documentées et accompagnées par le CREDDHO.

Au cours de ses activités d'accompagnement et plaidoyer, le CREDDHO a obtenu la libération de vingt huit(28) personnes dont deux en détention préventive prolongée, l'une a fait 6 ans et l'autre 4 ans dans

la prison centrale de Goma (MUNZENZE) sans qu'elles ne soient présentées devant leurs juges naturels. Dix sept (15) ont été libérées par le parquet et onze (11) acquittés par le tribunal de grande Instance de Goma.

Il relève de conclusions de monitoring menées par le CREDDHO que :

- La pandémie de Corona virus a influé négativement sur la situation des Droits de l'Homme en augmentant le nombre de cas des violations des Droits de l'Homme. Certains agents étatiques ont usé de la brutalité et la violence ainsi que d'autres pratiques malsaines sous prétexte qu'ils veulent faire respecter les mesures décrétées par les autorités ;
- L'insécurité persistante, le manque du professionnalisme de la part des agents de l'Etat et plus particulièrement ceux de la police et l'impunité des auteurs de violations de droits humains sont les plus grandes causes qui sont à la base de la recrudescence desdites violations ;
- Le système pénitentiaire de la Province fait face à divers problèmes, en l'occurrence, les mauvaises conditions de détention : manque de nourriture, de soins médicaux, literie, logement, les traitements inhumains et dégradants, le monnayage de la procédure pénale, la corruption, la non signification des jugements à temps utile, l'absence de contrôle des procédures disciplinaires, une surreprésentation des prévenus en détention préventive et la surpopulation carcérale etc.. la surpopulation carcérale constitue encore « un défi majeur pour la justice pénale dans son ensemble » et génère des conditions de vie inhumaines pour les personnes incarcérées.

Les autorités sont appelées à jouer leur rôle pour relever les défis.

Le CREDDHO exprime à titre exceptionnel, sa reconnaissance de l'allégeance qu'il bénéficie de la part de certaines autorités lors de ses activités. Minoritaires soient-elles, suite à leur collaboration et/ou concours, le CREDDHO a réussi à aider plusieurs personnes et à sauver des vies en danger.

Faisant preuve d'exemplarité, d'abnégation et d'un sens civique, meme pendant les circonstances des troubles à caractère sociopolitiques, ces responsables mériteraient des sanctions positives de la part de leur hiérarchie pour un Etat qui se veut promoteur des Droits humains. Le CREDDHO fait remarquer par ailleurs, que d'autres responsables étatiques et/ou autorités sont malheureusement restés insensibles aux sensibilisations sur le respect des Droits de l'Homme. Le Centre profite ici pour les rappeler au bon bon sens.

Le CREDDHO réitère sa détermination à promouvoir et protéger les Droits Humains et les valeurs y relatives. Après des longues années d'une lutte acharnée, il reconnaît que le mal est profond en RDC et que pour l'éradiquer, le concours de tout le monde est sollicité.

Fait à Goma, le 02 /07/2020



Pour le CREDDHO

Florence SITWAMINYA
Coordonnatrice

Pour plus d'informations contactez nous aux adresses reprises à la note de bas de page :

Adresse de contact : 49, avenue UVIRA, sur la route de l'ULPGL, en face de Tropicana Village, Quartier Himbi II, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu en RDC. Tél. 0822078694, +243 997703162, +243 990557581
E - Mail : creddho@yahoo.fr ; B.P. 26 Gisenyi / Rwanda
Site web: www.creddho-rdc.org, Twitter : Credhdho_ongdh, Page face book: creddho

Transmis copies pour information à :

- Cabinet du Président de la République Démocratique du Congo ;
- Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale à Kinshasa ;
- Monsieur le Président du Sénat à Kinshasa ;
- Monsieur le Premier ministre et chef du Gouvernement de la RDC ;

- Commission Africaine des Droits de l'Homme et des peuples ;
- Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire général de Nations Unies à Kinshasa ;
- Monsieur le Vice Premier Ministre en charge de la justice;
- Monsieur le Ministre d'État Chargé de l'intérieur à Kinshasa ;
- Monsieur le Ministre d'État Chargé de la Décentralisation et Affaires Coutumières à Kinshasa ;
- Monsieur le Ministre en charge des Droits Humains à Kinshasa ;
- Mesdames et messieurs les Représentants de Corps diplomatiques accrédités à Kinshasa (tous) ;
- Monsieur le Responsable de la Commission Nationale de Droit de l'Homme à Kinshasa ;
- Monsieur le Président de l'assemblée provinciale du Nord-Kivu à Goma ;
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Nord Kivu à Goma ;
- Monsieur le Ministre provincial de la justice à Goma ;
- Monsieur le Chef de Bureau de la MONUSCO du Nord Kivu, à Goma ;
- Monsieur le Responsable du Bureau Conjoint de Nations Unies aux Droits de l'Homme/Nord Kivu à Goma ;
- Monsieur le Chef de division de la justice du Nord Kivu à Goma ;
- Monsieur le Chef de division des Droits des Droits Humains du Nord Kivu à Goma ;
- Monsieur Procureur General près la Cour d'Appel du Nord-Kivu à Goma ;
- Monsieur Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance du Nord Kivu, à Goma ;
- Monsieur le Directeur provincial de l'Agence National de renseignement du Nord Kivu à Goma ;
- Monsieur le Commissaire provincial de la Police Nationale Congolaise du Nord Kivu à Goma ;
- Monsieur l'Auditeur supérieur du Nord Kivu, à Goma ;
- Monsieur le Président de la Coordination de la Société Civile du Nord-Kivu à Goma ;
- Monsieur le Directeur de la Prison Centrale de MUNZENZE à Goma;
- Les medias locaux, nationaux et internationaux (tous).